



LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET LE DROIT : MYTHES ET RÉALITÉS

VENDREDI 26 JANVIER | 14H00

“Big data”, “bitcoin”, “blockchain”, “civic tech”, “hackaton”, “IA”, “open source”, “uberisation”. Hier inconnus, ces termes sont devenus usuels. Start-uppeurs, régulateurs, incubateurs, usagers et citoyens : nombreux sont ceux qui participent à l’émergence de ce nouvel écosystème. Les enjeux sont immenses. Si la révolution numérique crée de nombreuses opportunités, elle est aussi source de difficultés notamment juridiques pour les pouvoirs publics. Conçues dans un monde plus lent et moins immatériel, les règles de droit en vigueur peuvent en effet sembler inadaptées. Et pourtant, le droit est-il réellement dépassé face à ce « nouveau monde » ? Internet est-il devenu une zone de « non-droit » ? L’intelligence artificielle échappe-elle à tout emprise juridique ? C’est pour esquisser de premières réponses à ces questions que l’Institut Français organise, en présence de juristes spécialisés (professeurs, avocats, praticiens), un colloque consacré à la révolution numérique et au droit.



| Entrée libre et gratuite | Salle de conférence l'IFT

COLLOQUE

PROGRAMME

14 H 30 : MOT D'OUVERTURE

Cina **LAWSON**, Ministre togolais des Postes et de l'Économie Numérique

15H00 : LE DROIT FACE AUX RÉSEAUX SOCIAUX

Pr Akodah **AYEWOUADAN** : Agrégé des Facultés de Droit, Université de Lomé

Victor **STEINBERG** : Avocat au Barreau de Paris

16H15 : ROBOT, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET RESPONSABILITÉ

Pr Frédéric **BICHERON** : Professeur des Universités, Agrégé de droit privé,
Docteur en droit

Richard **ALEMDJRODO** : Enseignant chercheur, Faculté de droit de Lomé

17 H 45 : YOUTUBE, EBAY, GOOGLE - QUELLE RÉGULATION POUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ?

Daniel **SEGOIN** : Agent de la France auprès de la Cour de Justice de l'Union
européenne

Autorité de réglementation des secteurs des postes et
télécommunications

19 H 00 : CONCLUSION ET COCKTAIL DE CLÔTURE